

Lettre d'informations - Décembre 2024
INSTITUT SCIENTIS, votre support réglementaire & scientifique



INSTITUT
SCIENTIS

INSTITUT SCIENTIS a le plaisir de vous transmettre son nouveau courriel réglementaire et scientifique de l'année, fondé sur l'holistique des compétences et connaissances de son équipe. Conscientes de l'importance de la qualité des données transmises, ses microbiologistes, toxicologue, chimiste œuvrent au quotidien pour vous apporter des informations précises et utiles.

INSTITUT SCIENTIS vous souhaite une très belle fin d'année !



[Nous contacter](#)

Règlementation

Cosmétiques

[Règlement sur les produits cosmétiques - évaluation](#)

La Commission européenne a annoncé le lancement prochain de l'évaluation du [Règlement n°1223/2009](#) qui s'applique à tous les produits cosmétiques mis à disposition sur le marché de l'Union Européenne.

L'objectif est de déterminer si ce règlement fonctionne comme prévu, en particulier en ce qui concerne la protection de la santé des consommateurs, les exigences en matière de sécurité des produits et le bon fonctionnement du marché intérieur. Les résultats de cette évaluation appuieront la future révision du Règlement.

En savoir plus ?

[Les essentiels de la réglementation cosmétique européenne](#) (1h) : **Webinaire**

[Réglementation européenne cosmétique](#) (7h) **Formation**

Confiez-nous l'évaluation de la sécurité de vos produits cosmétiques !

Rédaction des DIP et rapports sur la sécurité- Evaluation spécifique des conditionnements-Constitution de bases de données personnalisées (Matières Premières-Conditionnements) -Création/Vérification des étiquetages et Conseils en matière de tests et d'allégations-Notification- Assistance réglementaire personnalisée. Prestations internationales.

Biocides - Mélanges dangereux

[Règlement \(UE\) 2024/2865 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2024 modifiant le Règlement \(CE\) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges](#)

La révision du règlement CLP introduit notamment des règles relatives aux substances dites « complexes », en voici les extraits :

« Les substances contenant plus d'un composant sont des substances complexes. D'un point de vue toxicologique, les substances contenant plus d'un composant ne sont pas différentes des mélanges composés de deux substances ou plus. Conformément à l'article 13 du règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil (1), qui vise à réduire au minimum les essais sur les animaux, les données sur les substances contenant plus d'un composant doivent être produites dans les mêmes conditions que les données relatives à toute autre substance, tandis que les données sur les composants individuels d'une substance ne doivent normalement pas être produites, sauf lorsque les composants individuels sont aussi des substances enregistrées en tant que telles. Lorsque des données sur des composants individuels sont disponibles, les substances contenant plus d'un composant devraient être évaluées et classées selon les mêmes règles de classification que les mélanges. »

« Les données scientifiques sur certaines substances extraites de végétaux et contenant plus d'un composant indiquent que des composants spécifiques considérés de manière isolée peuvent avoir des propriétés dangereuses qui pourraient ne pas se manifester dans la substance dans son ensemble. Par conséquent, afin de disposer du temps nécessaire pour évaluer scientifiquement s'il est approprié d'exiger que ces substances suivent les règles en matière de classification des substances contenant plus d'un composant, une dérogation à certaines règles devrait être introduite aux fins d'identification et d'examen des informations relatives à ces substances. Toutefois, si aucune information pertinente n'est disponible sur la substance elle-même, les fabricants, les importateurs et les utilisateurs en aval pourraient appliquer ces règles à leurs substances extraites de végétaux, afin de maintenir le niveau actuel de protection et les bonnes pratiques existantes. Il convient que la Commission réexamine les règles applicables à l'identification et à l'examen des informations relatives aux substances extraites de végétaux et contenant plus d'un composant dans un délai de cinq ans à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement et présente, s'il y a lieu, une proposition législative. »

[Produits à base d'éthanol](#)

L'éthanol est une substance active largement utilisée dans les produits biocides, notamment les antiseptiques et désinfectants. Son évaluation, initialement prévue pour fin 2024, a été reportée à une date ultérieure, probablement début 2025.

Lorsque l'avis du Comité des Produits Biocides sera publié et si la substance active est approuvée, les metteurs sur le marché de produits biocides contenant de l'éthanol disposeront d'un délai d'environ deux ans pour préparer le dossier d'autorisation de mise sur le marché (AMM) et être en mesure de continuer à vendre leurs produits.

En savoir plus ?

[Les essentiels de la réglementation biocide européenne : Révisez avant le Congrès Biocides](#)

Webinaire (1h)

[Réglementation européenne des produits biocides](#) (7h) : **Formation**

[Produits biocides : les exigences de la période transitoire](#) (1h) : **Webinaire**

[Contactez-nous](#) pour vous accompagner dans la création de vos FDS, les notifications PCN et RCP (Suisse).

Vérification de la conformité réglementaire-Stratégie de tests- Création/Vérification des étiquetages- Déclaration BioCID-Same product-Notification PCN-Formations- Assistance réglementaire et normative

[AVIS complété de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail](#)

L'Anses a publié des rapports en lien avec des Valeurs Toxicologiques de Référence (VTR) d'exposition à long terme et à court terme pour certaines particules de l'air ambiant extérieur.

Dans les études quantitatives des risques sanitaires, les VTR permettent de calculer un excès de risque pour la santé en lien avec des concentrations prédéfinies en polluants. Ces études permettent d'estimer les risques potentiels et d'en informer les populations.

Les particules (PM_{2,5} ; PM₁₀) et des constituants des particules comme le carbone suie sont parmi les polluants les plus fréquents et pour lesquels les effets sur la santé sont largement documentés.

Ces VTR visent à fournir aux acteurs impliqués un outil d'interprétation sanitaire des données de pollution de l'air. Cet outil permet notamment d'évaluer les particules et le carbone suie avec une approche comparable à celle des substances chimiques, en exprimant une quantification du risque sanitaire.

Confiez-nous l'élaboration des profils toxicologiques des substances contenues dans vos produits ainsi que l'évaluation de la sécurité de ceux-ci.

A propos de l'évaluation de la sécurité des compositions parfumantes :

[Composition parfumante au sein d'une évaluation de la sécurité cosmétique : comment gérer ?](#)

(1h): **Webinaire en replay**

Profils toxicologiques substances synthétiques et naturelles-Analyse de risque des impuretés-Elaboration des bases de données toxicologiques-Recherches et sélections de VTR-Marges de sécurité-Approches « weight of evidence », Read-Across et TTC-Analyse de risque des allergènes-Approche QRA2-Détermination des SED systémiques (produit unique et/ou exposition agrégée/populations cibles y compris les plus sensibles (enfants, femmes enceintes, peaux atopiques...)-Assistance réglementaire et normative

[Antibiorésistance : la France confirme son engagement dans la démarche One Health](#)

À l'occasion de la semaine mondiale de sensibilisation à la résistance aux antimicrobiens du 18 au 24 novembre 2024, les acteurs engagés dans la prévention de la résistance des bactéries aux antibiotiques ont publié un état des lieux de la consommation des antibiotiques et de l'antibiorésistance dans une perspective « Une seule santé » (en santé humaine, animale et de l'environnement) en France.

[Antibiorésistance : comment les pharmaciens devront participer à cette lutte](#)

En lien avec, les pharmaciens ont un rôle important à jouer pour mettre en place et faire perdurer cette stratégie One Health en se formant pour améliorer la prescription et l'utilisation des tests rapides, ainsi qu'en utilisant des supports pédagogiques pour sensibiliser les patients.

Le travail des pharmaciens ne s'arrête pas à la prévention directe. En assurant la promotion des mesures d'hygiène et gestes barrières, mais aussi de la vaccination, ils contribuent indirectement à réduire les infections nécessitant un traitement antibiotique.

[Les bactériophages, vers une alternative ciblée aux antibiotiques](#)

L'utilisation de virus appelés bactériophages dans la lutte contre les infections bactériennes suscite à nouveau l'intérêt avec la montée de l'antibiorésistance. Des scientifiques viennent de développer un nouvel outil susceptible de choisir, de façon simple et efficace, le meilleur cocktail de bactériophages possible pour un patient donné. Pour cela, ils ont élaboré et entraîné un modèle à base d'intelligence artificielle capable de sélectionner sur mesure des bactériophages en se basant uniquement sur le génome des bactéries ciblées. Les résultats de ces travaux ont été publiés le 31 octobre 2024 dans la

revue [Nature Microbiology](#), et ouvrent la voie à des phagothérapies personnalisées pour combattre des infections bactériennes résistantes aux antibiotiques.

En France, les phages peuvent être utilisés dans le cadre d'une Autorisation temporaire d'utilisation (ATU) nominative.

Formation accessible en replay

- [Microbiologie des produits cosmétiques](#) (3h30)

Webinaires accessibles en replay

- [Microbiologie, conservateurs et produits cosmétiques](#) (1h)
- [Formulation cosmétique : comment optimiser son système conservateur ?](#) (1h)
- [Décryptage du microbiome : applications cosmétiques et biocides](#) (1h)

Gestion de projets microbiologique-Stratégie de tests-Formations-Veille normative

Environnement

[Guide du recyclage des emballages plastiques](#)

Ce guide de la Fédération française de l'Hygiène et de l'Entretien Responsable (FHER) aborde les critères de recyclabilité, l'éco-conception, le recyclage des emballages, les matières premières recyclées, en lien la réglementation actuelle, française et européenne.

En savoir plus ?

[Cosmétique, détergents, biocides, produits d'ambiance-Etiquetage et allégations liés à l'environnement : décryptage et cas pratiques](#) (1h30)

Assistance et conseil Allégations Environnementales - Loi Agec - Info-Tri

Formulation-R&D

La chimie verte

Imaginons un monde où l'industrie serait non polluante et sans danger. C'est ça, la chimie verte ! Ses 12 principes fondamentaux, établis par Paul Anastas et John Warner en 1998, servent de référence aux industriels et visent à rendre les processus chimiques plus durables et respectueux de l'homme et de l'environnement.

N°	Principe	Description
1	Prévention	Il est préférable d'être proactif et de prévenir la formation de déchets plutôt que de les traiter après leur création.
2	Économie d'atomes	Les synthèses chimiques doivent être conçues pour maximiser l'incorporation des matériaux dans le produit final, minimisant ainsi le gaspillage.
3	Synthèses chimiques moins nocives	Les méthodes de synthèse doivent privilégier l'utilisation et la création de substances peu ou non toxiques, sans impact négatif sur l'environnement ou la santé humaine.
4	Conception de produits plus sûrs	Les produits chimiques doivent être élaborés pour remplir leur fonction tout en minimisant leur toxicité intrinsèque.
5	Solvants et auxiliaires plus sûrs	L'utilisation de substances auxiliaires doit être minimisée, voire éliminée, ou remplacée par des alternatives inoffensives.
6	Amélioration du rendement énergétique	Les procédés chimiques doivent être optimisés pour réduire leur consommation énergétique, en favorisant les conditions ambiantes de température et de pression
7	Utilisation de matières premières renouvelables	L'utilisation de ressources renouvelables doit être privilégiée lorsque c'est techniquement et économiquement viable

N°	Principe	Description
8	Réduction des produits dérivés	La formation de produits dérivés, tels que les groupements protecteurs ou les modifications temporaires, doit être évitée autant que possible
9	Catalyse	Les réactions catalytiques sont à favoriser par rapport aux réactions stœchiométriques, augmentant ainsi leur efficacité
10	Conception de substances biodégradables	Les produits chimiques doivent être conçus pour se décomposer en substances inoffensives après usage, limitant leur persistance dans l'environnement
11	Analyse en temps réel de la pollution	Des méthodologies analytiques doivent être développées pour permettre un suivi en temps réel des processus et prévenir la formation de substances dangereuses
12	Chimie plus sûre intrinsèquement	La sélection des substances et de leur forme doit viser à minimiser les risques d'accidents chimiques, incluant les rejets, explosions et incendies

Pour en savoir plus ?

[Formulation des produits de maquillage](#) (1h30)

[Formulation des produits cosmétiques](#) (3h30)

[Formulation cosmétique : de l'idée marketing au pilote industriel](#) (1h)

[Formulation cosmétique : comment optimiser son système conservateur ?](#) (1h)

Agrément du ministère de la Recherche et de l'Innovation (CIR/CII) – Création de formules innovantes et exclusives – Optimisation de formules existantes – Stabilité et compatibilités contenant-contenu-Formations

Formations & Webinaires

Webinaires [2024](#) Formations [2024](#)

Cosmétiques

Réglementation/BPF/Tests Europe

[Les essentiels de la réglementation cosmétique européenne](#) (1h)

[Réglementation européenne cosmétique](#) (7h)

[Produits cosmétiques : allégations vs réglementation](#) (1h)

[Allégations – Réglementation & Tests **Formation à distance**](#) (3h30)

[Notification CPNP : déclarer votre produit en évitant les pièges](#) (1h)

[Comment rédiger une étiquette cosmétique conforme au Règlement n°1223/2009](#) (1h)

[Cosmétique, détergents, biocides, produits d'ambiance-Etiquetage et allégations liés à l'environnement : décryptage et cas pratiques](#) (1h30) replay

[Test de sécurité et d'efficacité des produits cosmétiques : comment s'y retrouver ?](#) (1h)

[Lignes directrices relatives aux informations emballage à collecter pour le DIP](#) (1h)

[Composition parfumante au sein d'une évaluation de la sécurité cosmétique : comment gérer ?](#) (1h)

[Les essentiels des BPF cosmétiques \(ISO 22716\) et du bionettoyage](#) (1h)

[Cosmétiques, biocides, DM, ... Les produits frontières existent-ils vraiment ?](#) (1h)

Labels

[Le panorama des labels écologiques des produits cosmétiques, détergents, désinfectants](#) (1h)

[Labels écologiques : Focus sur COSMOS **Formation à distance**](#) (2h)

Microbiologie

[Microbiologie, conservateurs et produits cosmétiques](#) (1h)

[Microbiologie des produits cosmétiques **Formation à distance**](#) (3h30)

[Décryptage du microbiome : applications cosmétiques et biocides](#) (1h)

[Initiation à la microbiologie cosmétique et à la gestion du laboratoire](#) (3h30) **Formation en présentiel**

Formulation

[Formulation cosmétique : de l'idée marketing au pilote industriel](#) (1h)

[Formulation cosmétique : comment optimiser son système conservateur ?](#) (1h)

[Formulation des produits de maquillage](#) (1h30)

[Formulation des produits cosmétiques](#) **Formation à distance** (3h30)

Réglementation internationale

[Réglementation des produits cosmétiques : ASEAN et AUSTRALIE](#) (1h30)

[Réglementation des produits cosmétiques : USA-Canada-Mexique](#) (2h)

[Réglementation des produits cosmétiques en Israël](#) (1h)

[Réglementation des produits cosmétiques : Chine, Japon, Hong-Kong et Corée du Sud](#) (2h30)

[Réglementation des produits cosmétiques : Maghreb central, Pays du Golfe \(GSO\)](#) (1h30)

Biocides-détergents-virologie

[Produits biocides : les exigences de la période transitoire](#) (1h)

[Les essentiels de la réglementation biocide européenne : Révisez avant le Congrès Biocides](#) (1h)

[Réglementation européenne des produits biocides](#) (7h) **Formation à distance**

[Formulation détergents : de l'idée marketing au pilote industriel](#) (1h)

[Labels écologiques : Focus sur Ecocert Détergent](#) **Formation à distance** (1h30)

[Virologie : Produits virucides d'hygiène cutanée et environnementale](#) **Formation à distance** (5h)

[Décryptage du microbiome : applications cosmétiques et biocides](#) (1h)

[Cosmétiques, biocides, DM, ... Les produits frontières existent-ils vraiment ?](#) (1h)

[Notification PCN : à la découverte du portail européen](#) (1h30) replay

[Cosmétique, détergents, biocides, produits d'ambiance-Etiquetage et allégations liés à l'environnement : décryptage et cas pratiques](#) (1h30) replay

[Le panorama des labels écologiques cosmétiques, détergents, désinfectants](#) Replay

Compléments alimentaires-Bougies parfumées

[La réglementation des compléments alimentaires en Europe](#) (1h)

[Réglementation européenne des compléments alimentaires](#) **Formation à distance** (6h)

[Formulation et réglementation des bougies parfumées](#) (1h)

Droit des marques

[Comment protéger et défendre sa marque ?](#) (1h)

En avant-première !

Webinaires 2025 Formations 2025



■ ■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie suivante :
ACTIONS DE FORMATION

Toutes nos formations et conférences en ligne sont accessibles en replay après la date de diffusion.

INSTITUT SCIENTIS est un organisme enregistré (n°11755465975) reconnu pour la qualité des formations dispensées et certifié QUALIOPi au titre de la catégorie ACTIONS DE FORMATION.

Toutes nos formations et conférences en ligne sont accessibles en replay après la date de diffusion. INSTITUT SCIENTIS est un organisme de formation enregistré et certifié Qualiopi pour ses actions de formations. Cette certification vous permet une prise en charge par les organismes paritaires.

INSTITUT SCIENTIS collabore depuis de nombreuses années avec Yves Tillet, président de TILLET EXPERTISE & BUSINESS, PharmD, AIHP, MSc, MBA, FTOPRA, Team-PRRC.



Bureau : 6, rue du Docteur Naudier 77400 LAGNY-SUR-MARNE (EU-Fr)

Mob : +33 (0)6 767 192 67

Email : y.tillet@teb-health.com

www.teb-health.com

Ce mois-ci, nous vous partageons la [lettre d'informations](#) du 25/11.

Droit des marques

INSTITUT SCIENTIS vous présente vous présente Benoliel Avocats, cabinet spécialisé en droit de la propriété intellectuelle, en particulier droit des marques, lutte contre la contrefaçon et la concurrence déloyale ou parasitaire.

benoliel  avocats



La société MALDONN, exerçant sous le nom commercial « SUN INSTITUTE », commercialise des produits de beauté, dont un « KIT SUN INSTITUTE » composé d'un diffuseur bien-être et d'une lotion bronzante.

Après avoir constaté qu'un ancien salarié avait créé une société « SUN COSMETICS », elle l'assigne en concurrence déloyale et parasitaire.

Elle lui reproche d'avoir fondé une entreprise concurrente sous un nom similaire, de commercialiser des produits identiques sous des pratiques commerciales semblables, de détourner sa clientèle de manière déloyale et de tenir des propos dénigrants à son encontre.

En défense, l'ancien salarié expose notamment que la société SUN INSTITUTE ne peut se prévaloir d'un savoir-faire sur la lotion bronzante, non protégée par un brevet, que les produits vendus restent différents et qu'il n'existe aucune confusion entre les signes SUN COSMETICS et SUN INSTITUTE compte tenu de leur banalité.

Il rappelle qu'il n'est lié par aucune clause de non-concurrence avec son ancien employeur et que la réalité d'un détournement de clientèle n'est pas rapportée.

La Cour d'appel admet que les pratiques de la société SUN COSMETICS sont fautives.

Le risque de confusion, entraînant un détournement de clientèle

→ En vertu du principe de la liberté du commerce et de la libre concurrence, il n'existe pas de droit privatif sur les clients et le démarchage est licite sauf s'il est accompagné de procédés déloyaux. De tels agissements déloyaux ne sont pas exonérés par l'absence de droits de propriété intellectuelle ou l'absence de clauses de non-concurrence.

→ La similitude des signes « SUN COSMETICS » et « SUN INSTITUTE », associée à des pratiques commerciales similaires, engendrent un risque de confusion dans l'esprit de la clientèle.

→ La société SUN COSMETICS a exploité des slogans similaires pour promouvoir ses produits, si bien que des clients ont cru interagir avec la société SUN INSTITUTE.

→ Elle a également sciemment tenté de copier la lotion emblématique de SUN INSTITUTE. Malgré l'absence de brevet, la volonté manifeste de reprendre un produit similaire est démontrée.

Le dénigrement

→ Des témoignages et attestations prouvent que la société SUN COSMETICS a tenté de discréditer sa concurrente en soulignant la mauvaise qualité de ses produits, dépassant ainsi les limites de la simple critique pour en tirer un avantage concurrentiel.

La désorganisation

→ La société SUN COSMETICS a utilisé des stratégies commerciales destinées à désorganiser la société SUN INSTITUTE, comme la revente de produits sur internet sous de fausses identités ou en violation de ses CGV.

Le parasitisme n'est en revanche pas retenu puisque la valeur économique attachée à la dénomination sociale SUN INSTITUTE et ses produits, n'est pas rapportée.

Pour toute information supplémentaire : <https://benoel-avocats.com/> ou page LinkedIn ou Instagram du cabinet

En savoir plus ?

Suivez en replay le webinaire [Comment protéger et défendre sa marque ?](#) (1h)

Produits cosmétiques

Est-ce qu'une conformité aux listes des ingrédients établies par la réglementation cosmétique européenne (Règlement n°1223/2009) permet de mettre sur le marché des produits cosmétiques en Argentine et au Pérou ?

En Argentine : NON

Ce pays fait partie du MERCOSUR (zone de libre-échange composée à ce jour de l'Argentine, de la Bolivie, du Brésil, du Paraguay et de l'Uruguay) qui possède ses propres textes réglementaires, devant être transposés au niveau national.

Au Pérou : OUI

Ce pays n'a pas d'inventaire national et reconnaît le Règlement cosmétique européen, parmi d'autres références internationales.

En savoir plus ?

[Cosmétique, détergents, biocides, produits d'ambiance-Etiquetage et allégations liés à l'environnement : décryptage et cas pratiques](#) (1h30) replay

En savoir plus ?

[Notification PCN : à la découverte du portail européen](#) (1h30) replay

Retrouvez le détail de nos prestations :

- [Prestations Europe](#)
- [Prestations International](#)

[Contactez-nous](#) pour vous accompagner dans la création de vos FDS, étiquettes biocides, détergents, bougies et parfums d'ambiance, notification PCN.

Publications

Retrouvez toutes les publications d'INSTITUT SCIENTIS

<https://www.laboratoire-scientis.fr/publications.html>

Comment évaluer la sécurité des ingrédients cosmétiques innovants ?

La réglementation cosmétique exige que les produits cosmétiques soient sûrs pour la santé humaine dans des conditions normales et raisonnablement prévisibles d'utilisation. Avant de mettre un produit sur le marché, une évaluation de la sécurité doit être réalisée et signée un évaluateur de la sécurité. Pour ce, un faisceau de données doit être étudié. Une Valeur Toxicologique de Référence, généralement issue d'une étude animale, doit être notamment déterminée pour chaque substance identifiée dans le but de calculer sa marge de sécurité. L'expérimentation animale sur les ingrédients et produits finis cosmétiques étant interdite depuis de nombreuses années, comment évaluer la sécurité des ingrédients cosmétiques innovants ?

Merci à l'Observatoire des Cosmétiques pour la publication de notre dernier article !

Rencontrez-nous !

En 2025, INSTITUT SCIENTIS suivra et/ou participera à certaines des manifestations suivantes :

- Cosmetagora 14 et 15 janvier- Paris
- CONGRES COMET (Cosmetic Measurement & Testing) 22 et 23 janvier-Cergy Pontoise
- PCD (salon de l'innovation packaging des parfums, des cosmétiques et des produits de soins) 28 et 29 janvier-Paris
- Salon bien être - médecine douce du 30 janvier au 03 février- Paris et Lyon
- Business Meetings @ JEC WORLD 2025 du 04 au 06 mars- Villepinte
- Salon de Podologie 07 et 08 mars- Paris
- Cosmoprof 20 au 23 mars- Bologne
- Congrès réglementaire COSMED 26 et 27 mars
- ContaminExpo : 25 au 27 mars-Paris
- Congrès Détergence, Règlementation & Environnement 1^{er} et 2 avril-Paris
- Congrès In-cosmetics du 8 au jeudi 10 avril-Amsterdam
- Congrès International d'Esthétique & Spa 14 avril- Paris
- SALON I FEEL GOOD du vendredi 6 au dimanche 8 juin- Paris
- Make-up Paris 18 et 19 juin- Paris
- Congrès Environment & Safety 1^{er}Juillet- Vaudreuil ?
- Luxe pack Edition spéciale 1er et 2 juillet-Paris
- Congrès biocide 30 septembre et 1er octobre- Lyon
- Cosmetic 360 15 et 16 octobre-Paris
- Congrès Parfums et Cosmétiques 19 et 20 novembre- Chartres
- Salon Natexpo 30 novembre au 2 décembre- Paris
- Congrès de la SFT 11 et 12 décembre- Paris

Contactez-nous pour convenir d'un rendez-vous dans nos locaux « Au cœur de l'Art & de la Science » à Montmartre !



Art & Science

Parce qu'Art & Science sont indissociables, [IS'Art Galerie Montmartre](#) abrite notre espace professionnel (bureaux et laboratoire de création scientifique) au cœur de la cité artistique parisienne.

Nous contacter



La qualité des données transmises pour une amélioration de vos performances.

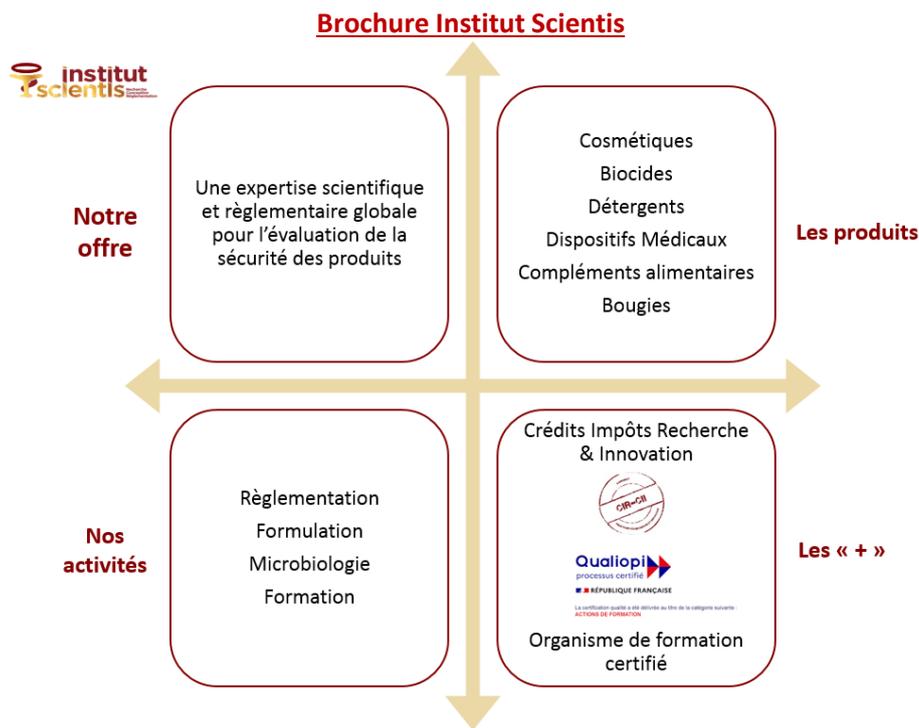


INSTITUT SCIENTIS est une société prestataire de services scientifiques spécialisée dans la réglementation, la microbiologie, et la conception de produits tels que les cosmétiques, les biocides, les détergents, les bougies. Sa principale activité est l'évaluation de la sécurité des produits cosmétiques (expert toxicologue ERT interne).

Ses domaines de compétence sont élargis à la rédaction des DIP, leur audit, la notification CPNP, la vérification des étiquetages, la veille normative. INSTITUT SCIENTIS assure au quotidien une hotline réglementaire et scientifique générale. Agréé par le Ministère de la Recherche (CIR/CII), leur laboratoire propose la création de formes galéniques adaptées aux attentes des services Marketing et en conformité avec les exigences réglementaires.

INSTITUT SCIENTIS est un organisme de formation enregistré et certifié QUALIOPI pour les actions de formations, reconnu pour la qualité des formations dispensées.

PARIS MONTMARTRE - institut@scientis.fr - www.institut-scientis.fr



© 2024 – INSTITUT SCIENTIS

Toute reproduction, représentation ou diffusion, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, sur quelque support que ce soit, papier ou électronique, effectuée sans l'autorisation écrite expresse d'INSTITUT SCIENTIS, est interdite et constitue un délit de contrefaçon sanctionné par les articles L.335-2 et L.335-3 du code de la propriété intellectuelle.

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

INSTITUT SCIENTIS ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication dans un but autre que celui qui est le sien, à savoir informer et non délivrer des conseils personnalisés. Les coordonnées (nom des organismes, adresses, téléphones, télécopies et adresses électroniques) indiquées ainsi que les informations et données contenues dans ce document ont été vérifiées avec le plus grand soin. INSTITUT SCIENTIS ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable d'éventuels changements.

54 rue Lamarck 75018 PARIS - institut@scientis.fr
Site internet : www.institut-scientis.fr / Téléphone : +33 (0)1 42 57 89 67

Toute reproduction de cette lettre d'informations est interdite.